

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 8 décembre 2022

Direction Technique - N° 10.08.2022.211

**Objet : Bilan annuel de la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique « TETE » deux étoiles -
Approbation**

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M. MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mmes DELACOUR Mélanie, HAMIDOU Hawa, COLOMBOTTI Monique, MM. HOUNKPATI Jean-David, TARSIA Rosario, SARR Yaya, LEBALLEUR Frédéric, LEFEBVRE Philippe, Mme HOULIER Valérie, M. FAUCHE Stéphane, Mme BALEM Sandrine, M. BOURREAU Marc, Mmes LEFEBVRE Laëtitia.

POUVOIRS :

M. BERTHOU Fabrice a donné pouvoir à Mme COLOMBOTTI Monique.

M. ARBI Rachid a donné pouvoir à M. BEAUCOUSIN David.

Mme OMONT Sylvie a donné pouvoir à M. HOUNKPATI Jean-David.

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à M. TARSIA Rosario.

M. DABO Infali a donné pouvoir à M. FAUCHE Stéphane.

Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à Mme HOULIER Valérie.

M. KIVATA Guy a donné pouvoir à M. LEBALLEUR Frédéric.

Mme PALMENTIER Corine a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

Mme LERICHE Evelyne a donné pouvoir à M. BOURREAU Marc.

ABSENTS :

M. DEM Ibrahim.

Mme DENOS Clélia.

RAPPORTEUR : Monique COLOMBOTTI

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La Loi 2010-788 en date du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement.
- Le Décret 2011-829 en date du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Energie Territorial.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise - 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 - Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Bilan annuel de la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique " TETE " deux étoiles - Approbation

Date de transmission de l'acte : 12/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 12/12/2022

Numéro de l'acte : 10-08-2022-211 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20221208-10-08-2022-211-DE

Date de décision : 08/12/2022

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.8. Environnement

- Le Décret n°2016-849 en date du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2018 relative à l'engagement dans la démarche COP21 locale, aux côtés de la Métropole Rouen Normandie.
- La synthèse de l'ADEME sur le pré-diagnostic réalisé le 20 Décembre 2018.
- La délibération en date du 7 février 2019 approuvant l'entrée de la collectivité dans la démarche de labellisation Cit'ergie.
- La délibération en date du 02 juillet 2020 désignant les membres du Comité de Pilotage.
- La délibération en date du 17 décembre 2020 approuvant la stratégie Air Climat Energie et les objectifs associés ainsi que le programme d'action Climat Air Energie.

CONSIDERANT :

- L'engagement de la Ville dans la démarche Plan Climat Air Energie de la Métropole Rouen Normandie ainsi que la COP21 locale aux côtés de la Métropole Rouen Normandie.
- La labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique (ci-après « TETE ») deux étoiles obtenue par la Ville le 10 janvier 2022 puis la mise en œuvre du programme d'actions afférents.
- La mise en place en place des instances internes (comité de pilotage, groupes projet TETE) pour mener à bien cette démarche.
- L'état d'avancement annuel présenté aux membres du COPIL le 7 novembre 2022.

La Ville de Cléon s'est engagée par délibération en date du 17 décembre 2020 à l'atteinte des objectifs Climat Air Energie suivants :

- Objectifs sur l'ensemble du territoire de la collectivité :
 - Diviser par 2 les consommations énergétiques du territoire
 - Atteindre une couverture des besoins chaleur par énergie renouvelable de 30% à horizon 2030 notamment grâce au déploiement d'un réseau de chaleur sur la commune et la promotion des énergies renouvelables individuels compatibles
- Objectifs du patrimoine de la collectivité :
 - Atteindre 23% des besoins chaleur de la commune couvert en énergie renouvelable d'ici 2030
 - Parvenir à 280kWh/an/hts de consommation d'énergie sur le patrimoine bâti de la collectivité d'ici 2030 avec la cible 5000 habitants en 2040
- Objectifs en matière d'adaptation au changement climatique :
 - Atteindre une consommation moyenne d'eau dans les écoles de 310l/m².an avec la cible 5000 habitants en 2040
 - 30% de l'alimentation scolaire en bio d'ici 2030 avec une attention particulière du circuit court et de l'économie locale

La labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique (ci-après « TETE ») 2 étoiles lui permet de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue tendant aux respects des objectifs précités.

Le programme d'actions sur lequel repose le label précité a fait l'objet d'une évaluation annuelle suite à une présentation au conseiller « TETE » et aux membres du COPIL le 7 novembre 2022.

L'état d'avancement du programme d'actions (les éléments budgétaires, humains, le calendrier d'exécution et le suivi des indicateurs) qui a été présenté est ainsi annexé à la présente délibération.

Au jour de l'évaluation annuelle, 74 actions ont été lancées durant l'année, 70 sont en cours et 16 ont été réalisées/terminées dans l'année.

Est constaté par rapport à décembre 2021, une réalisation à hauteur de 39,8% du programme d'actions ainsi que 13,8% d'actions programmées. L'état d'avancement est alors évalué à 40,4%, soit une amélioration de 1,5% par rapport à l'estimation faite un an auparavant. Les progrès sont particulièrement plus visibles à ce jour sur les domaines de la planification territoriale, du patrimoine de la collectivité et de l'organisation interne.

Sur le fonctionnement des instances de gouvernance, a été noté l'occupation du poste de chef de projet transition écologique comme élément de stabilisation de l'organisation et du fonctionnement des instances de pilotage de la démarche. Le portage politique s'est également accru.

Sur le programme de politique Climat Air Energie, a été soulevé quelques retards dans la mise en œuvre, comme les autres communes du pays Elbeuvien, mais une réelle réflexion sur la pertinence de la politique Climat Air Energie avec la proposition de 25 actions supplémentaires suite à un contexte favorable à l'avancement.

A bien été pris en compte l'attention portée par la Ville sur les recommandations du conseiller, de l'auditeur et de la commission nationale du label.

Sur le bilan, même si les performances de la collectivité se sont améliorées depuis l'année dernière, un retard est observé dans la poursuite vers le label 3 étoiles par rapport aux prévisions initiales et aux échéances du processus du label du fait de l'impact Covid.

Quelques difficultés particulières ont pu être évoquées relative à la mobilisation des agents, à l'articulation des actions avec la Métropole ainsi que le sous-effectif temporaire de l'équipe. Toutefois, la Ville a su se saisir des opportunités résultant du contexte d'actualité et renforcer sa capacité d'adaptation, notamment sur la mise en œuvre d'une démarche de sobriété.

Le conseiller a ainsi proposé d'axer le travail sur les actions phares et de poursuivre la structuration de la communication par la mise en œuvre d'un véritable plan.

Le Conseil Municipal, après délibération,

PREND ACTE ET APPROUVE le bilan annuel de la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique deux étoiles joint en annexe.

Pour copie conforme,
Cléon, le 8 décembre 2022
Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

